

ACTUALITÉS

Le procureur n'interviendra pas à Saguenay

Le Mouvement laïque québécois voulait forcer le maire Tremblay à se conformer au jugement l'obligeant à cesser sa prière lors des réunions du conseil municipal

JEANNE CORRIVEAU

Le procureur général du Québec n'a pas l'intention d'intervenir dans le dossier de la prière à Saguenay, refusant ainsi de prêter main-forte au Mouvement laïque québécois (MLQ), qui souhaitait obliger le maire Jean Tremblay à se conformer au jugement du Tribunal des droits de la personne, qui a ordonné que cesse la récitation de la prière au conseil municipal.

Le maire Tremblay a commis

un outrage au tribunal en lisant une prière lors de la séance du conseil lundi dernier, estime le MLQ. «Le maire fait ouvertement preuve d'inconduite en utilisant sans vergogne l'appareil municipal pour promouvoir ses convictions religieuses personnelles», a soutenu le MLQ hier, par voie de communiqué. Le MLQ ne peut à lui seul assumer une cause qui a atteint, au cours des dernières semaines, une dimension d'intérêt national.»

Le MLQ a demandé à la Commission des droits de la person-

ne et au procureur général du Québec de saisir la Cour supérieure de procédures d'outrage au tribunal. Mais le procureur général refuse de s'immiscer dans le litigieux dossier. «Le procureur général n'a pas l'intention d'intervenir à ce stade-ci ni de poser quelque geste que ce soit, a indiqué hier Joanne Marceau, porte-parole du ministère de la Justice. Rien n'oblige le procureur général à faire exécuter une décision dans laquelle il n'est pas partie, d'autant plus que le maire a annoncé son intention de faire appel.»

Le MLQ avait pris soin d'homologuer les ordonnances d'injonction afin de les rendre exécutoires, mais en vain. «Pour nous, ce n'est pas normal que la Commission et le procureur général n'agissent pas, estime la présidente du MLQ, Marie-Michelle Poisson. Il y a des méfaits qui ont été commis. Qui va les poursuivre? Nous, on n'a pas les reins assez solides. De toute façon, c'est devenu une question nationale: on a un maire qui défie, sous les yeux de la province au complet, un jugement du tribunal. C'est un

mépris envers l'institution et envers la Charte des droits et libertés de la personne.»

Le délai pour porter en appel la décision du Tribunal des droits de la personne prend fin aujourd'hui, et le maire entend bien se prévaloir de son droit. Le 16 février dernier, il avait d'ailleurs lancé une campagne de souscription pour financer les frais juridiques de sa croisade. En trois semaines, il a réussi à récolter près de 147 000 \$.

Le Devoir

Services Canada: l'Atlantique unilingue

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Fini, le bilinguisme pour le réseau de Services Canada en Atlantique. Le guichet unique qui permet d'obtenir une foule d'informations sur les services et programmes du gouvernement n'aura désormais qu'une seule langue officielle dans les Maritimes: l'anglais.

Une réorganisation des services offerts par Services Canada (SC) dans les provinces de l'Atlantique entraînera ce changement à la fin du mois, ont appris cette semaine les membres du Comité permanent sur les langues officielles.

Cela veut dire que les francophones qui se présenteront dans un des comptoirs de Services Canada dans les Maritimes seront servis en anglais, à moins qu'un employé présent sur place parle français.

La chef de l'exploitation de Services Canada, Liseanne Forand, a toutefois indiqué que le choix de l'unilinguisme — imposé par la présence prépondérante des anglophones dans l'ensemble de la région, malgré la forte communauté francophone acadienne — n'empêchera pas quelqu'un d'être servi en français s'il le désire. Les employés de SC devront obligatoirement indiquer à un francophone la possibilité d'être servi en français par téléphone, ou à un autre comptoir de services.

Pour le député néodémocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, c'est là une «norme, un affront aux droits linguistiques qui doit être corrigé immédiatement». «Quand SC a décidé de centraliser ses opérations à l'échelle de la région atlantique, l'organisme ne s'est pas soucié de préserver les exigences linguistiques» qui existaient jusqu'ici. «Il s'agit d'un recul dévastateur pour les collectivités francophones de l'Atlantique.»

Le Devoir

Montréal renonce à exproprier le Café Cléopâtre

Le projet de revitalisation du quadrilatère Saint-Laurent sera modifié et devra être soumis à de nouvelles consultations

JEANNE CORRIVEAU

L'opiniâtreté du propriétaire du Café Cléopâtre aura eu raison des tentatives de la Société de développement Angus (SDA) pour déloger l'établissement du boulevard Saint-Laurent qui abrite un bar de danseuses nues et un cabaret de drag queens. La Ville de Montréal a officiellement abandonné les procédures d'expropriation à la demande de la SDA, qui entend présenter un nouveau projet.

Le comité exécutif a approuvé mercredi le désistement de la Ville du processus d'expropriation du Café Cléopâtre. En raison du refus catégorique du propriétaire de l'établissement de quitter le quadrilatère Saint-Laurent et comme les procédures devant les tribunaux s'annonçaient longues et ardues, les dirigeants de la SDA ont préféré jeter l'éponge. La Ville a donc acquiescé à la demande du promoteur et mis un terme aux démarches d'expropriation. La décision devra être entérinée par le conseil municipal.

«Le processus s'étirait de plus en plus. Ça engageait des coûts pour nous, à la fois juridiques et administratifs, en plus des frais liés à l'entretien des immeubles qui sont plutôt délabrés, a expliqué hier Geneviève Marsan, porte-parole de la SDA. Pour nous, il y avait

urgence d'agir. Comme on ne savait pas quand le processus allait se terminer ni comment il allait se terminer, on a décidé de réaliser le projet en deux phases et de laisser le Cléopâtre où il est.»

Cela signifie que la SDA devra soumettre son projet à de nouvelles consultations publiques. «C'est sûr qu'on est déçus et c'est sûr que ce n'était pas notre premier choix, mais on va faire avec et on va quand même faire un super beau projet. On s'est fait à l'idée et on repart sur de nouvelles bases», a indiqué Mme Marsan.

A l'origine, la SDA comptait construire un immeuble comportant une tour de 12 étages dans laquelle devaient emménager des employés d'Hydro-Québec. L'ambitieux projet visait à revitaliser le quadrilatère Saint-Laurent, situé au cœur du Quartier des spectacles. La SDA avait réussi à faire l'acquisition de l'ensemble des bâtiments du quadrilatère, dont celui abritant le célèbre Montréal Pool Room, mais l'immeuble du Café Cléopâtre lui échappait, son propriétaire ayant contesté l'expropriation.

Le promoteur devra désormais composer avec la présence du bar de danseuses et réaliser son projet de part et d'autre de l'immeuble. «On travaille sur un projet qui sera réalisé en deux phases. La phase sud, entre le Monument-National et le Cléopâtre, sera réalisée en premier, et la phase nord sera faite par la suite», a précisé Mme Marsan. Si tout va bien, les travaux de la phase un débuteront en 2013, a-t-elle ajouté.

En octobre dernier, le p.-d.g. de la SDA, Christian Yaccarini, avait exprimé une certaine exaspération quant aux multiples obstacles rencontrés dans l'élaboration du projet et aux contraintes réglementaires auxquelles il devait se plier.



CHRIS WATTIE REUTERS

Christiane Ouimet patiente avant son témoignage devant un comité des Communes. L'ex-commissaire à l'intégrité, qui a démissionné de son poste avec une indemnité de départ de 500 000 \$, a fait l'objet d'un rapport dévastateur de la vérificatrice générale Sheila Fraser.

L'ex-commissaire à l'intégrité attaque le rapport Fraser

Ottawa — L'ex-commissaire à l'intégrité Christiane Ouimet a plaidé hier que le rapport de la vérificatrice générale qui avait mené à sa démission-surprise n'était pas juste, ni exact.

Mme Ouimet a affirmé devant un comité des Communes que le rapport de Sheila Fraser, publié en décembre dernier, comportait d'importantes inexactitudes.

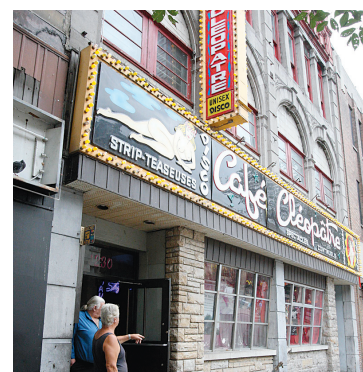
Mme Fraser avait estimé que Christiane Ouimet intimidait ses employés et avait manqué à son devoir de protéger les fonctionnaires qui désiraient dénoncer des actes répréhensibles au sein du gouvernement fédéral.

Mme Ouimet a démissionné, avec une indemnité de départ de plus de 500 000 \$, deux mois avant la publication du rapport.

Le premier ministre Stephen Harper a expliqué hier que cette indemnité d'un demi-million de dollars était la méthode la moins dispendieuse et la plus rapide pour se débarrasser de la commissaire à l'intégrité.

De passage à Toronto, M. Harper a précisé que son gouvernement ne pouvait pas, légalement, limoger Mme Ouimet. Ce sont les avocats d'Ottawa qui auraient conseillé au gouvernement d'offrir plus de 500 000 \$ afin qu'elle quitte rapidement son poste, en vertu d'une entente qui lui interdisait par ailleurs de commenter le dossier. L'entente a été conclue le 7 octobre dernier, et Christiane Ouimet a annoncé sa démission peu après.

La Presse canadienne

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Le Café Cléopâtre

Le Devoir

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2011-03-09

649	04 07 18	37 compl.	499	03 04 09	15 compl.
	21 41 46			30 39 41	

Prochain gros lot (approx.): 7 000 000 \$

Structure de lots complète sur lotoquebec.com

Extra 2921029

CE SOIR, 50* MILLIONS \$ + 31* LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?
Voyez
François Gendron
AVOCAT
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

70 PROJETS RÉSIDENTIELS NEUFS À DÉCOUVRIR

week-ends VISITES LIBRES À MONTRÉAL

LES 12-13 ET 19-20 MARS 2011

WWW.MON HABITATION NEUVE.COM

BANQUE LAURENTIENNE duProprio GARANTIE MAISONS NEUVE APCHQ CAA QUÉBEC CA VOUS AVANTAGE